

23/ 16) Approbation d'une dépense forfaitaire de 6.300.frs. et d'une dépense de 4.920.F. pour installation de branchements eau.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver les dépenses suivantes :

1°) de la somme de ..... 6.300.frs.  
pour établissement d'un branchement d'eau destiné à des-  
servir une borne-fontaine à la Bretagne - (près de chez  
M. MONDON) - suivant devis de l'E.E.R. N°191-0960 en date  
du 22.10.64.

2°) de la somme de ..... 4.920.frs.  
pour établissement d'un branchement d'eau destiné à des-  
servir une borne-fontaine à la Bretagne (propriété Aris-  
tide Gauvin), suivant devis de l'E.E.R. N°191-0310 du  
22.10.64.

Ces dépenses seront imputées à l'article 826 du budget.

Approuvé  
M. Berti le 5 avril 1965  
P. Le Prefet  
Le Secrétaire Général  
suppl. J. Cluchant

Adopté à l'unanimité.